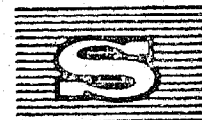


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9700\*  
12 mars 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATEE DU 10 MARS 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIETIQUES

Je vous prie de faire distribuer comme document officiel du Conseil de  
sécurité et de l'Assemblée générale le texte ci-joint de la déclaration de  
l'Agence TASS datée du 8 mars 1970.

Le représentant permanent de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

---

\* Publié également sous la cote A/7959.

DECLARATION DE L'AGENCE TASS

Le régime raciste de la minorité blanche de Rhodésie du Sud, ayant à sa tête Ian Smith et constitué en fait par les milieux dirigeants anglais, s'est rendu coupable d'un nouveau crime contre les peuples africains. Le 2 mars, une farce s'est jouée à Salisbury où a été proclamée la "République de la Rhodésie du Sud" bien que, depuis de nombreuses années, le peuple de la Rhodésie du Sud, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies demandent instamment que le pouvoir soit retiré des mains de la minorité blanche qui représente 5 p. 100 de la population. C'est l'aboutissement logique de toute une série de mesures illégales que le régime raciste a prises en vue de perpétuer le système colonial en Rhodésie du Sud.

Le régime illégal de Smith a instauré depuis longtemps déjà en Rhodésie du Sud un système inhumain d'oppression raciale à l'image de celui qui existe en République sud-africaine.

La Rhodésie du Sud a adopté toute une série de lois ayant un caractère discriminatoire qui visent à enlever à la population africaine le droit d'être maître dans son propre pays; elle a institué un régime de contrainte policière et de terreur, ainsi que de violences impitoyables exercées contre les patriotes qui luttent pour que le peuple zimbabwe puisse jouir de ses droits légitimes à l'auto-détermination et à une indépendance véritable. L'Assemblée générale a qualifié à fort juste titre l'ensemble de la politique du régime Smith de "crime contre l'humanité".

Encouragés par les milieux officiels du Royaume-Uni qui, conformément aux décisions de l'ONU, avait l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris de recourir à la force, pour mettre fin au régime illégal de Smith, les racistes de Rhodésie du Sud ont fait en 1969 un simulacre de référendum et ont adopté une "constitution" dont l'objet est de perpétuer le sort que connaissent les cinq millions d'habitants autochtones africains qui n'ont aucun droit et sont en fait réduits à l'esclavage et de renforcer la politique de discrimination raciale, de ségrégation et d'apartheid.

A l'heure actuelle, tous se rendent compte de l'évidence de la fausseté des affirmations du Gouvernement britannique selon lesquelles les sanctions économiques et financières constituaient une mesure suffisante pour faire tomber le régime de Smith. Etant donné les circonstances, la politique du Royaume-Uni, qui n'a pas assuré le transfert du pouvoir au peuple de la Rhodésie du Sud et qui n'a pas pris les mesures décisives pour mettre fin au régime illégal de Smith, constitue un exemple typique des efforts que déploient les colonialistes pour maintenir leur domination grâce à certaines méthodes.

Personne n'a le moindre doute que la poignée des tenants du racisme en Rhodésie du Sud n'aurait jamais pu résister à la pression du peuple zimbabwe luttant pour son indépendance nationale si elle ne bénéficiait pas, outre d'une protection politique, de l'aide financière, économique et militaire de certains pays occidentaux. Les monopoles impérialistes qui ont trouvé dans le régime raciste de Smith un défenseur de leurs intérêts - lesquels consistent à procéder au pillage effréné des richesses naturelles d'un pays qui appartient légalement à la population autochtone qui l'habite - n'ont jamais songé à rompre les liens étroits qui les unissent au régime raciste. De la sorte, les monopoles ont réduit à zéro l'effet des sanctions, pourtant déjà limitées, et n'ont tenu aucun compte des appels adressés par l'ONU pour qu'ils rompent toute relation avec les racistes de Rhodésie.

Les mesures prises par la clique de Smith font partie d'un complot qui vise à transformer le sud du continent africain en un rempart du racisme et du néo-colonialisme. Les colonialistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, qui se sont retranchés sur la terre africaine, forment un solide bloc militaire et politique avec le Gouvernement du Portugal qui s'est obstinément refusé à accorder l'indépendance à ses colonies africaines. L'alliance ouverte conclue entre Pretoria, Salisbury et Lisbonne n'est pas seulement appelée à se dresser comme un obstacle sur la voie des mouvements de libération nationale des peuples africains qui se trouvent encore sous la domination des colonialistes; elle est aussi dirigée en fer de lance contre l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats africains.

Les peuples d'Afrique apprécient à leur juste valeur cette nouvelle manoeuvre des néo-colonialistes à l'égard de la Rhodésie du Sud, ainsi que le danger que les régimes racistes présentent pour tous les pays du continent. Devant le défi que les racistes et les colonialistes lancent aux peuples d'Afrique, l'unité d'action des pays africains et de toutes les forces de progrès et de paix, leur volonté et leur détermination communes de mettre fin au honteux système du racisme et du colonialisme prennent une importance toute particulière.

L'Agence TASS est habilitée à déclarer que l'Union soviétique condamne résolument les actions du régime raciste de Smith en Rhodésie du Sud et de ses protecteurs, qu'elle ne reconnaît pas ce régime étant donné que toutes ses actions ont pour but de renforcer la domination de la minorité blanche sur le peuple zimbabwe. L'Union soviétique s'est toujours prononcée pour l'adoption de mesures visant à éliminer le régime raciste de Rhodésie du Sud. Elle exprime son entière solidarité avec le peuple zimbabwe qui mène une lutte légitime pour son indépendance nationale et sa liberté.

8 mars 1970

\*\*\*\*\*